



Politique de développement durable du Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale

Zoo sauvage de
Saint-Félicien

Mot de la présidente



Dans son engagement à garantir sa durabilité, à renforcer sa responsabilité sociale et à répondre de manière proactive aux défis majeurs tels que les changements climatiques et la dégradation rapide de la biodiversité, le Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale (CCBB) initie, par le biais de cette politique, une approche structurée du développement durable. Cette initiative s'inscrit profondément dans l'histoire de l'organisation, sa vocation première (la préservation et la conservation de la biodiversité), ainsi que dans sa mission et sa vision. Face aux multiples défis actuels et à venir, le CCBB aspire à prendre l'initiative et à exercer un leadership exemplaire.

Conscient de l'importance des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance, le CCBB adopte la présente politique comme un cadre de référence. Cette politique s'appuiera sur d'autres politiques internes de l'organisation, afin de maintenir un cadre de gestion flexible et de soutenir son efficacité opérationnelle.

Énoncé d'engagement

CONTEXTE DU PROJET

Le CCBB s'engage à intégrer les principes de développement durable de façon transversale dans l'ensemble de ses activités afin d'améliorer continuellement sa gouvernance, sa gestion des ressources humaines, accroître son impact positif sur la vitalité économique de son territoire et réduire l'impact environnemental de ses activités.



MISSION

Faire aimer la nature afin de la préserver.



Vision, valeurs

VISION

Le CCBB est un site récréotouristique exemplaire qui offre l'une des expériences les plus fortes, les plus marquantes et les plus significatives au Québec. Il est un moteur économique important pour la région et pour la province. Le CCBB se distingue comme chef de file dans le secteur zoologique et le bien-être animal en proposant une institution d'apprentissage et de sensibilisation pour la conservation de la faune et de la flore. De plus, l'organisation est reconnue pour être un employeur exemplaire. L'action du CCBB s'inscrit dans une perspective de développement durable.

VALEURS

- ✓ Sécurité
- ✓ Intégrité
- ✓ Loyauté
- ✓ Diligence
- ✓ Respect
- ✓ Sens du résultat
- ✓ Équité
- ✓ Courtoisie
- ✓ Confiance
- ✓ Honnêteté
- ✓ Crédibilité

CHAMP D'APPLICATION (PORTÉE)

La présente politique s'applique à l'ensemble de nos activités et opérations.



Objectifs de la politique

Dans le respect des lois, des politiques, des règlements et en fonction des ressources financières et humaines disponibles, la présente politique du CCBB guide ses actions et ses décisions dans une perspective d'amélioration continue et selon les axes d'intervention et objectifs suivants :

1 GOUVERNANCE

- Communiquer la vision, mission et valeurs;
- Intégrer les enjeux de développement durable dans la planification stratégique;
- Effectuer un suivi de la mise en œuvre des actions en DD;
- Adopter des pratiques exemplaires en matière d'éthique;
- Demeurer à l'avant-garde dans le bien-être animal;
- Accroître l'offre de produits écoresponsable;
- Faire preuve de transparence en matière de durabilité.

2 ÉCONOMIE

- Investir dans notre écoresponsabilité;
- Faire preuve de transparence en matière de durabilité;
- Adopter des pratiques d'approvisionnements responsables;
- Communiquer l'impact économique de l'organisation.

3 SOCIAL

- Accroître le sentiment d'appartenance des employés;
- Accroître les compétences des employés;
- Valoriser des relations de travail harmonieuses;
- Faire preuve d'exemplarité en terme de santé et sécurité au travail.

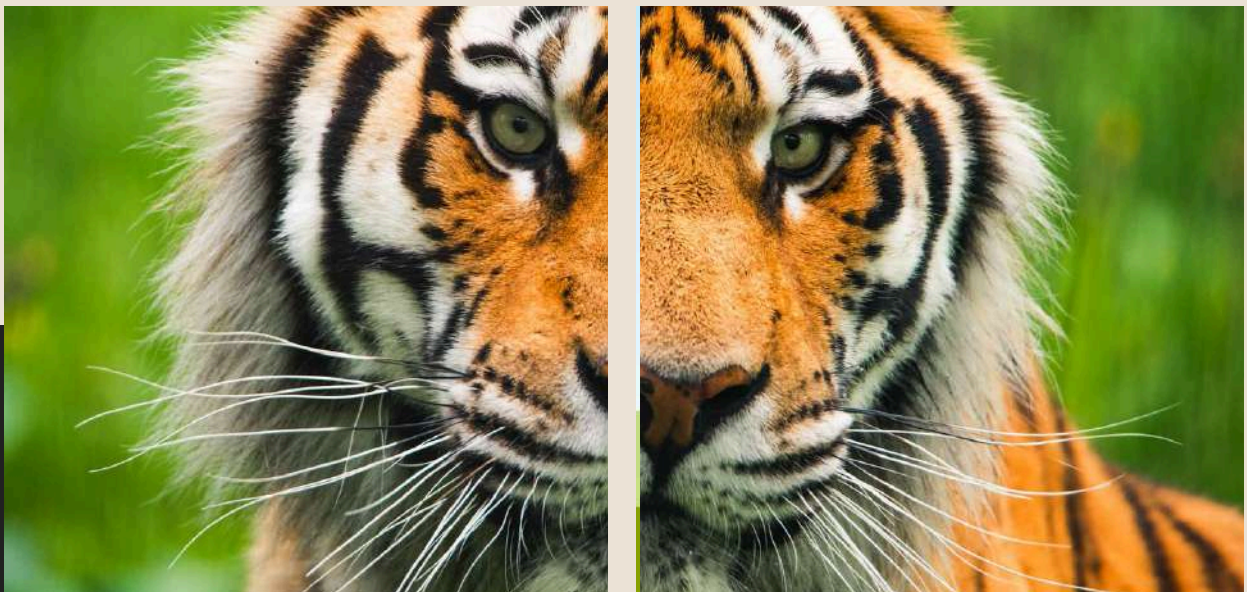
4 ENVIRONNEMENT

- Mettre en place des mesures de gestion durable des matières résiduelles;
- Diminuer la quantité d'énergie consommé;
- Réduire la consommation d'eau;
- Réduire les répercussions novices des rejets d'eau usée;
- Minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'organisation.

Mise en oeuvre

Le CCBB met en œuvre la présente politique de développement durable en :

- *Diffusant la présente politique (ou son résumé) tant à l'interne qu'à l'externe;*
- *Intégrant les axes et les objectifs de la politique à ses exercices de planification stratégique et annuelle;*
- *Mesurant et évaluant annuellement l'avancement des objectifs par des indicateurs de développement durable et ses réalisations;*
- *Communiquant annuellement les progrès ainsi que les réalisations concrètes en développement durable;*
- *Révisant la politique, notamment les objectifs, minimalement tous les 5 ans.*





Structure et responsabilité

- Le conseil d'administration adopte la politique de développement durable et la modifie au besoin.
- La direction générale est mandatée par le conseil d'administration pour implanter la démarche de développement durable au sein du CCBB et d'adopter un plan d'action annuel pour sa mise en œuvre.
- La direction des finances et des opérations, assure le respect de la politique de développement durable et la mise en œuvre du plan d'action annuel.
- Le comité développement durable :
 - Est un comité ponctuel formé et dirigé par le directeur général;
 - Se réunit minimalement 2 fois par année;
 - A pour rôle de participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du plan d'action de développement durable (PADD) ;
 - Contribue activement à la mise en œuvre du PADD.
- Tout membre du personnel a la responsabilité de l'application de la politique de développement durable dans les domaines de ses compétences, de ses tâches et de ses prises de décision.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration, le 23 mai 2024.

Signature de la présidente du conseil d'administration :
